

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 2, parc d'activité Camalcé- 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 18 décembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 18 décembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle des fêtes à Montarnaud sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel – M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. REILHAN Robert – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. Régis ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie – Mme VIVIEN Isabelle M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation  
12 décembre 2006

**Absents excusés :** M. PIERRUGUES Georges - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Date d'affichage

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian M. CALAS Alain - M. RUIZ Jean François

Date de retrait d'affichage

M. Michel ASTIE donne pouvoir à Louis VILLARET  
M. Jean-Pierre GHIBAUT donne pouvoir à Jacques DONNADIEU  
M. Jean Paul BELLOC donne pouvoir à M. Claude CARCELLER  
M. Georges PIERRUGUES donne pouvoir à Hélène BARRAL  
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**103-2006 - Aide au projet de création de la carte communale de  
Puilacher – convention tripartite entre la Communauté de  
communes Vallée de l'Hérault, la commune de Puilacher et  
l'association Manufacture des Paysages**

**Rapporteur Monsieur Jean Marcel Jover, Vice-président,**

Le rapporteur explique que par délibération du 20 novembre 2006, la Communauté de communes a défini un règlement d'intervention pour aider les communes du territoire dans leur démarche de programmation urbaine. Dans ce cadre, la commune de Puilacher a demandé à la Communauté de commune de l'accompagner dans son projet de création d'une carte communale.

Le projet de carte communale demande en amont une réflexion pour définir un projet d'aménagement et de développement durable sur Puilacher. Cette étape est essentielle car elle correspond à la mise en place d'une stratégie qui permettra à la commune d'anticiper et de maîtriser les évolutions urbaines de son village. Pour mener dans les meilleures conditions cette démarche, l'association *Manufacture des Paysages* pourrait, en appui de la Communauté de communes, organiser et animer les réunions et sorties sur le terrain avec les élus locaux. La commune de Puilacher désignera un bureau d'études qui sera chargé de l'élaboration de la carte communale et le financera.

Le rapporteur précise que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault financera l'intervention de la *Manufacture des Paysages* selon les modalités définies dans la convention.

Une convention tripartite pourrait être signée entre la Communauté de communes, la commune de Puilacher et l'association *Manufacture des Paysages* pour définir les modalités d'intervention de chaque structure.

**Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- d'autoriser le Président à signer une convention tripartite entre la Communauté de communes, la commune de Puilacher et l'association *Manufacture des Paysages*.

Fait à Gignac, le 8 janvier 2007

Le Président

Louis VILLARET